

Le projet proposé est conforme au Plan d'urbanisme de Montréal et peut être autorisé en vertu du paragraphe 1 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. En vertu de ces dispositions, la consultation publique de l'OCPM porte sur un projet de règlement autorisant la construction d'une école sur un emplacement situé à l'intersection sud-ouest du boulevard de l'Île-des-Sœurs et du boulevard René-Lévesque.

PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE

SÉANCE D'INFORMATION**17 juin 2013, 19 h**Lieu : **Centre Elgar**
260, rue ElgarDes séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : ocpm.qc.ca**DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

Pour être entendu à la séance d'audition des opinions

4 juillet 2013
ocpm.qc.ca/inscription**SÉANCE D'AUDITION DES OPINIONS****9 juillet 2013, 19 h**Lieu : **Centre Elgar**
260, rue ElgarDes séances supplémentaires pourraient être ajoutées au besoin, consultez le : ocpm.qc.ca**PUBLICATION DU RAPPORT**Pour recevoir le rapport de la consultation :
rapport@ocpm.qc.ca**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE
ÉCOLE PRIMAIRE À L'ÎLE DES SŒURS****17 JUIN, 19 h****CENTRE ELGAR**
260, rue Elgar

**2002 MA VILLE
MA VOIX 2012**
10 ANS DE CONSULTATIONS
PUBLIQUES AUPRÈS
DES MONTRÉALAIS



Afin de répondre à ses besoins, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys souhaite construire une école de niveau primaire et préscolaire dans la portion du parc de la Fontaine située en bordure des boulevards de l'Île-des-Sœurs et René-Lévesque, sur l'Île des Sœurs. La Ville de Montréal est l'actuel propriétaire du terrain.

Le projet prévoit la construction d'un immeuble composé de trois volumes implantés le long du boulevard de l'Île-des-Sœurs et en partie sur le boulevard René-Lévesque. Un débarcadère pour les autobus et les parents serait aménagé le long du boulevard de l'Île-des-Sœurs, avec une zone d'arrêt de courte durée pour les automobiles. L'école permettrait d'accueillir 3 classes de maternelle et 18 classes de primaire.



MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

POUR TOUTE LA DOCUMENTATION

OCPM.QC.CA

Copies papier disponibles, pour consultation sur place, aux bureaux de l'Office et du greffe.

QUESTIONS ET INSCRIPTIONS

GILLES VÉZINA

Attaché de recherche et de documentation
 (514) 872-8510
documentation@ocpm.qc.ca